

REGLEMENT

Article 1 : Organisation - La course Les Pieds en Fête à Ludolac est organisée par l'Association Les Cloche Pieds le **Dimanche 08 avril 2018**.

Article 2 : **Distance :** L'épreuve comporte un 5Km (Minimes à vétéran) et 10 km (Cadet à Vétéran) et trois courses enfants (800 – 1600 – 2400 m).

Départ : Base de Loisir de LUDOLAC : à partir de 9h05 pour les courses enfants et à 10h pour les 5Km et 10 Km.

Parcours en une seule boucle sur route et chemins. Horaires et parcours peuvent être modifiés par les organisateurs en fonction des impératifs de dernière minute.

Dossard : Chaque coureur devra porter son dossard sur le devant sans imputation de format et bien en évidence sous peine d'élimination.

Deux roues : Pour plus de sécurité et de confort pour les coureurs, les accompagnateurs en deux roues (vélo, VTT et motorisé) ne sont pas autorisés sur le parcours de la course.

Article 3 : **Prix Inscriptions** – Course Adulte 5km: **7€** 10Km **12€**
Courses Enfants **1€** demandé au profit de ENOREV

Article 4 : **Inscriptions**

Pré-inscription courses enfants et Inscriptions adultes en ligne sur : www.clochepieds.info

Limitées à 350 pour le 10 km et 150 pour le 5 km

Par courrier (au plus tard le 04/04) à : Christian DURAND - 168 Chemin des Tendes - 81370 Saint Sulpice.
Chèque à l'ordre des CLOCHE PIEDS

Article 5 : **Retrait des dossards**

Retrait des dossards : le jour de la course à partir de 8h00 Batiment central base de Loisir.

Article 6 : **Certif médical ou licence FFA**

-Licenciés FFA: joindre la photocopie recto-verso de la licence

-Non-licenciés : joindre un certificat original en cours de validité (moins d'un an) ou sa photocopie certifiée conforme mentionnant "non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition".

Toute inscription ne comportant pas la licence ou le certificat médical ne sera pas prise en considération.

Article 7 : **Dotation :** Un Tee shirt technique respirant offert aux 250 premiers inscrits du 10 Km.

Article 8 : **Ravitaillement** - Départ, arrivée et environ. au 5è km. *Vestiaires et douches sur place en petite quantité.*

Article 10 : **Annulation course** - En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 11 : **Événement** - Du fait de son engagement, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Article 12 : **Droit d'accès** - Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6.01.78 vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez nous demander, par simple lettre, que vos coordonnées soient radiées de nos fichiers pour utilisation future.

Article 13 : **Service médical** - Conforme au règlement des courses hors stade édité par la F.F.A.

Article 14 : **Responsabilité** - Les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité. Chaque concurrent s'engage à courir en respectant les règles habituelles du Code de la route. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé. Les organisateurs et le service médical pourront mettre hors course les concurrents mettant leur santé en danger.

Article 15 : **Assurances** - "Responsabilité civile" : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance conforme à la charte des organisateurs de course sur route auprès de MAIF ASSURANCE.

"Individuelle accident" : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 16 : **Handisport** - Le parcours permet le passage des fauteuils. Se renseigner auprès des organisateurs.

Article 17 : **Classements, résultats** - Affichage sur site, parution sur le site www.clochepieds.info.

Article 18 : **Récompenses**

- A tous les enfants + Podium 3 premiers Garçons & Filles de chaque course.
- Adultes : 5Km : 3 premiers H & F scratch + Podium minimes

- 10Km; 3 premiers H & F scratch, aux trois premiers H & F par catégorie.
 - Les récompenses individuelles **ne sont pas cumulables**.

Challenge du Castela : le groupe (association / entreprise / club) **saint sulpicien** le plus représenté.

Challenge de Ludolac : pour le groupe **hors St Sulpice** le plus représenté.

Podium des déguisés et lot à chacun,

Tirages au sort.

Article 19 : Acceptation – Tout participant inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepter tous les articles.

MERCI de prévoir vos épingles.